**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL**

**PROJET D(APPUI A LA TRANSFORMATION AGRICOLE EN MAURITANIE**

**(PATAM)**

**Avis d'Appel d'Offres N°04/CMD/Agriculture/MDR/PATAM/2021**

1. L’Etat Mauritanien a obtenu un prêt de la Banque Islamique de Développement **(BID)** pour financer le coût du « **Projet d’Appui à la Transformation Agricole en Mauritanie** (**PATAM**) et il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de «**Travaux de Développement du périmètre irrigué de REGBA (1 575ha)**» en deux (02) lots distincts. Sont admis à concourir tous les soumissionnaires venant de pays répondant aux critères de provenance tels que définis dans les Règles de procédure pour l'acquisition des biens et travaux.
2. L’unité de coordination et de gestion du **PATAM**, lance un Appel d'Offres pour la réalisation des Travaux de Développement du périmètre irrigué de REGBA (1 575ha). Ces travaux concernent :

**Lot 1 :** Travaux d’aménagements hydro-agricoles du périmètre irrigué de Regba de **1575 ha** en trois blocs indépendants ; et **Lot 2 :** le recalibrage de l’axe Koundi-Diou-Ngalang-Koundi sur 25 500 ml et reprise de l’ouvrage de contrôle de Diou.

1. La procédure d’appel d’offres sera *Appel d’Offres International réservé aux Pays Membres de la BIsD (AOI/PM)]* tel que défini dans les Directives pour l’acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BIsD, Edition Avril 2019, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d’intérêt.
2. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d’Appel d’offres auprès de l’Unité de Coordination du PATAM, Tel: (222) 22 00 78 94 / 46 41 91 84 et Email: sidiouldismail@yahoo.fr pendant les heures de bureau du lundi au jeudi de 09 h00 à 16h 00 et le vendredi de 9 h à 11 h.
3. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d’Appel d’Offres complet à compter du **15/01/2021** en formulant une demande écrite à l’adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de vingt milles Ouguiyas Mauritaniennes (20 000 MRU). La méthode de paiement sera dépôt direct dans l’un des guichets du Trésor Public de Mauritanie*.* Le dossier d’appel d’offres sera remis au représentant du soumissionnaire contre la copie originale du reçu d’acquittement du paiement non remboursable*.*
4. Les Soumissions doivent être accompagnées d’une garantie de soumission pour un montant de :

 **Lot 1 :** Huit millions Ouguiyas (8 000 000 MRU) ; et **Lot 2 :** Trois millions deux cent mille Ouguiyas (3 200 000 MRU) *o*u leur équivalent dans une monnaie librement convertible. Cette garantie doit être d’une validité de **cent quarante-huit** **(148)** jours à compter de la date de dépôt des offres.

 **Un soumissionnaire peut postuler pour l’ensemble des lots et être attributaire de plus d’un lot.**

Le délai d’exécution des travaux est de : **Lot 1 :** quatorze (14) mois ; et **Lot 2 :** six (06) mois.

**7** Les exigences en matière de qualification sont :

* Soumission des états financiers certifiés pour les trois (03) dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa profitabilité à long terme.
* Avoir un minimum de chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction de :

**Lot1 :** Cinq cent trente millions trois cent dix-neuf mille Ouguiya (530 319 000 MRU) ; et **Lot2 :** Cinq cent trente-neuf millions cinq cent soixante-neuf mille Ouguiya (539 569 000 MRU). Ces chiffres d’affaires doivent correspondre au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des dix (10) dernières années.

* Le Soumissionnaire doit également montrer qu’il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, avoirs non grevés, lignes de crédit, autres que l’avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : **Lot1 :** Cent vingt et un millions deux cent seize mille Ouguiya (121 216 000 MRU); et **Lot2 :** Quatre-vingt-neuf millions neuf cent trente mille Ouguiya (89 930 000 MRU).
* Avoir effectivement exécuté en tant qu’entrepreneur, ou sous-traitant dans au moins deux (02) marchés au cours des **dix (10)** dernières années avec une valeur minimum de : **Lot1 : Quatre cent vingt-cinq millions d’Ouguiya (425 000 000 MRU) ; et** **Lot2 : Quatre cent trente-deux millions d’Ouguiya (432 000 000 MRU).** Ces travaux doivent être exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l’essentiel, et qui sont similaires aux Travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la **Section IV**, **Formulaires de soumission.**

8. Les offres devront être rédigées en langue « française » et devront être soumises à l’adresse ci-dessous au plus tard le **03 Mars 2021** à **12 heures GMT**

**Commission des Marchés du Département / Agriculture**

**Avenue : M. Moktar Ould Daddah, Carrefour Cite SMAR, Immeuble Mouna, 2ème étage**

**Téléphone : (222) 45 24 21 74**

9. L’ouverture des plis aura lieu au siège de la Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural, à l’adresse ci – dessus, le **03 Mars 2021** à **12 Heures GMT**

L'ouverture des plis sera faite en deux étapes. Tout d’abord, ouverture des plis techniques et des dossiers administratifs ; et ensuite, ouverture des plis financiers. Chacune des ouvertures des offres est publique et se fera en présence des soumissionnaires qui désireront y assister.

10 Chaque soumissionnaire, doit et à sa charge, participer à la visite des sites afin d’apprécier lui-même la consistance ainsi que les difficultés des travaux. La visite des lieux sera conduite, en un seul temps, par le **PATAM** le **11/02/2021** à partir de **10 heures GMT**. Le lieu de départ de la visite est la ville de Boghé. Une attestation de visite signée et cachetée par le Coordinateur du projet **PATAM** sera remise au participant et devra être jointe à la soumission.

Le Coordinateur du PATAM

 **Sidi Ould Ismail**